

La "Maison royale du Burundi" pour le rapatriement des restes de Mwambutsa

@rib News, 22/01/2015 - Source Xinhua La représentante de la Maison royale du Burundi, la princesse Louise Muhirwa, a plaidé jeudi à Bujumbura pour le rapatriement des restes du corps de l'ancien chef d'Etat burundais, le roi Mwambutsa IV Bangiricenge, qui a régné sur le Burundi de 1915 à 1965 et qui est décédé le 26 avril 1977 sur sa terre d'exil en Suisse des suites d'une maladie. "Laisser notre roi en terre d'exil même à l'état post-mortuaire ne correspond pas ni au vœu de la famille royale ni à celui de la nation burundaise. Même si la dernière volonté du roi était celle d'être enterré en terre d'exil, la famille royale persiste cependant à demander le rapatriement des restes du corps du roi Mwambutsa dans la mesure où ce roi n'appartenait pas seulement à sa famille, mais aussi à son peuple", a-t-elle précisé.

La princesse Muhirwa a ajouté que même si le roi Mwambutsa avait demandé d'être inhumé en terre d'exil dans son testament, il avait marqué aussi que l'exécution de celui-ci devait tenir compte des clauses "du droit coutumier burundais" qui sont favorables au rapatriement de ce roi issu de la dynastie royale fondatrice de la nation burundaise. Le gouvernement du président Pierre Nkurunziza est à féliciter pour avoir soutenu le processus de rapatriement des restes du corps, a dit Mme Muhirwa, avant de déplorer la paralysie de ce processus suite à l'opposition de la princesse Esther Kamatari, une des nièces du roi Mwambutsa. L'opposition de Mme Kamatari au rapatriement des restes du corps du roi Mwambutsa a entraîné un procès auprès d'une juridiction suisse dont les conclusions sont attendues en février prochain, a-t-elle révélé. La princesse Kamatari s'oppose au rapatriement des restes du corps du roi Mwambutsa en invoquant la nécessité de respecter la dernière volonté du monarque burundais d'être inhumé dans sa terre d'exil tel qu'exprimé dans son testament, a-t-elle fait remarquer.